

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2025

---

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

## AMENDEMENT

N ° CL234

présenté par

M. Naillet, Mme Allemand, M. Saulignac, Mme Capdevielle, M. Christophle, Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Pena, M. Baptiste et Mme Bellay

-----

### ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 303, après le mot :

« annuelle »

insérer les mots :

« et pluriannuelle ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à assurer la présentation au Parlement d'ici la fin de l'année d'une programmation annuelle mais aussi pluriannuelle des investissements prévus dans cette loi de programmation pour la refondation de Mayotte.